


DECRET N° 07/136 du 14/04/87

Portant approbation des Statuts du Fonds
de Garantie et de Soutien (F.G.S.)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU ~~PARTI CONGOLAIS~~
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n°76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance
n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines dispositions
de la Constitution ;

(/u la loi n° 019/86 du 31 Juillet 1986, instituant des mesures propres à
promouvoir les Petites et Moyennes Entreprises en République Populaire
du Congo ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n°86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres
du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er:- Sont approuvés les Statuts ci-annexés du Fonds de Garantie
et de Soutien créé par la loi n° 019/86 du 31 Juillet
1986 susvisée.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 14 AVRIL 1987

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,

Le Ministre du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises

Ange Edouard POUNGUI.-

Alphonse SOUCLATY POATY.-

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, du Travail et de la Sécurité Sociale

Le Ministre des Finances et du Budget,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Itihi OSSETOUMBA-LEKONDZOU.-

